

Pour un boycott total d'ISRAËL et d'abord les armes

Le Président Macron vient de recevoir le Président Mahmoud Habbas. Il n'a fait que lui prodiguer des conseils et lui affirmer que la poursuite de la colonisation en CISJORDANIE est pour lui une ligne rouge à ne pas dépasser (par les israéliens)

NOUS NE CROYONS PAS SES PAROLES !

MENSONGES :

l'ONG Human Rights Watch annonce que l'expulsion, début d'année 2025, de dizaines de milliers de Palestiniens des camps de Jénine, Tulkarman et Nour Shams (Cisjordanie), par Israël, **constitue des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité**. L'organisation de défense des droits humains estime, dans son rapport dévoilé jeudi, qu'environ 32 000 habitants ont été déplacés de force par les forces israéliennes lors de l'« Opération Mur de fer », organisée en janvier et février derniers.

Ces civils palestiniens se sont vu interdire de rentrer chez eux et des centaines de maisons ont été démolies, indique le dossier long de 105 pages, intitulé *Tous mes rêves ont été anéantis*. De quoi pousser Human Rights Watch à demander des mesures internationales urgentes pour mettre les responsables face à leurs crimes et mettre fin aux exactions..

À la différence d'autres pays européens, comme l'Espagne, la Belgique, les Pays-Bas ou l'Italie, qui ont suspendu une partie ou la totalité de leurs livraisons de matériel militaire vers Israël, la France n'a jamais coupé les ponts.

Elle est pourtant signataire de textes internationaux qui encadrent strictement ces exportations et qui interdisent d'exporter de l'armement vers des pays étrangers s'il existe un risque qu'il soit utilisé contre des civils.

En 2024, 27,1 millions d'euros d'armements français ont été livrés en Israël, au motif qu'ils serviraient la défense de l'État hébreu ou seraient réexportés vers des pays tiers, selon le dernier rapport au Parlement sur les exportations d'armement de la France.

Le gouvernement a également autorisé la vente de biens à double usage pour un montant total de 74 millions d'euros.

L'obstination du gouvernement pourrait conduire l'État français devant la justice. En mai dernier, l'association Juristes pour le Respect du Droit international (JURDI) a saisi le Conseil d'État : elle accuse les autorités d'« excès de pouvoir » pour « n'avoir pris aucune mesure réelle pour empêcher le génocide », notamment en interrompant leurs livraisons d'armement, explique Alfonso Dorado, avocat et membre de JURDI.

Faute de réactions judiciaire et gouvernementale, l'association veut frapper l'État au portefeuille pour le contraindre à agir : le 1er septembre, elle a déposé un recours

indemnitaire devant le tribunal administratif de Paris. L'association réclame une astreinte de 10 000 euros par jour d'inaction de l'État, à compter du moment où le tribunal administratif rendra sa décision — et à supposer que celui-ci donne raison à JURDI.

En attendant, Emmanuel **Macron** a exprimé sa « joie de voir le cessez-le-feu respecté et les otages libérés », lundi 13 octobre, dans le cadre du plan de paix. **MENSONGES !**

l'Etat israélien a violé le cessez-le-feu 393 fois entre le 10 octobre (début du cessez-le-feu) et le 19 novembre. Sur ces 41 jours de cessez-le-feu, 33 ont été entachés par des attaques israéliennes. Ces violations de l'accord ont entraîné la mort de 312 Gazaoui·es et en ont blessé 760. La série de meurtres causés par les bombardements de ce mercredi 19 novembre marque la troisième journée avec le bilan humain le plus lourd pour les Palestinien·nes dans l'enclave. 33 personnes sont mortes au total. Avant cela, 45 personnes ont été tuées le 19 octobre, et 109 le 29, dans la journée la plus meurtrière depuis le début de cessez-le-feu.

C'est ainsi que la Défense civile de Gaza a annoncé, jeudi 20 novembre, trois morts dans des bombardements, faisant suite aux 28 morts décomptés un jour plus tôt. Les conséquences – affirme Tel-Aviv – de tirs de membres du Hamas sur des soldats de l'armée d'occupation, près de Khan Younès. Aucun blessé n'a été à déplorer du côté israélien et le Hamas dément avoir tiré.

PENDANT CE TEMPS, A Paris a eu lieu, le salon Milipol pour la sûreté et la sécurité des États, organisé sous l'égide du ministère de l'Intérieur du 18 au 21 novembre 2025. **La semaine dernière, Macron a autorisé la participation à ce salon de toutes les compagnies israéliennes travaillant dans le domaine de la sécurité et de la guerre technologique.** Au même moment, le Gouvernement faisait pression pour faire interdire, par la direction du Collège de France, un colloque international intitulé « La Palestine et l'Europe ». Deux signes de complicité avec le Gouvernement de Benjamin Netanyahu.

Les 36 compagnies qui ont participé à ce salon sont impliquées dans le génocide à Gaza et la guerre coloniale en Palestine en fournissant armes et technologies à l'armée israélienne : interception des communications, reconnaissance faciale, intelligence artificielle, drones, armement, etc.

Human Rights Watch et de nombreuses ONGs n'ont cessé d'alerter sur la dangerosité pour les civils et l'illégalité vis-à-vis du droit international de ces technologies mise en œuvre en autre par ces 36 compagnies.

MACRON n'a toujours rien dit lorsque, Fière de son impunité, l'armée israélienne multiplie les opérations militaires. Comme au Liban, où elle a émis, mercredi, des ordres d'évacuation immédiate pour les villages de Deir Kifa, Shahour, Tayr Falsay et Aynata (sud du Liban), en prévision de bombardements imminents. Encore une fois, Tel-Aviv justice son intervention par sa « *lutte contre le terrorisme* », et explique ses attaques par une « *réponse aux tentatives interdites du Hezbollah de reconstruire ses activités dans la région* ».

Autre pays voisin et autre acte hostile. Le pouvoir syrien a dénoncé le voyage du premier ministre israélien Benyamin Netanyahu et d'autres hauts responsables dans le sud du pays, mercredi 19 novembre. Le chef d'État et son cercle proche ont rendu visite aux troupes déployées sur le territoire syrien occupé illégalement, lors d'un déplacement ultra-médiatisé

Depuis le renversement de Bachar al-Assad, en décembre 2024, Israël maintient des troupes dans une zone tampon patrouillée par l'ONU sur le plateau du Golan, séparant les forces israéliennes et syriennes. Le porte-parole des Nations unies, Stéphane Dujarric, a qualifié la visite « *très publique* » de Netanyahu et d'autres hauts responsables israéliens de « *pour le moins préoccupante* ».

Il est fondamental de rappeler que tous les États parties au Statut de Rome (traité fondateur de la CPI) sont tenus de respecter le droit international et de coopérer pleinement avec les juridictions compétentes.

Aussi, comme l'ont souligné récemment sept associations, le président Macron et les organisateurs du salon Milipol **prennent le risque d'être poursuivis en justice en soutenant indirectement le génocide et autres crimes internationaux commis par Israël.**

La France doit respecter le droit international

- Interdiction de la participation à des manifestations sur le sol français de compagnies israéliennes soupçonnées de participer au génocide
- Arrêt immédiat de toute vente d'armes à Israël et interdiction aux compagnies de faire commerce avec les colonies illégales en Palestine
- Retrait immédiat de l'accord commercial entre Israël et la Communauté européenne
- Arrestation des dirigeants israéliens qui survolent la France
- Poursuites juridiques des citoyens français qui font l'apologie du génocide, notamment des soldats binationalisés qui exécutent ce génocide